

  
**PARALYSIE CÉRÉBRALE**  
 FRANCE  
**CONGRÈS 2024**

**« Communiquer est un droit fondamental !  
 Développons ensemble la communication alternative améliorée »**

**Angers**  
 Jeudi 4 et vendredi 5 avril 2024

[www.paralysiecerebralefrance.fr](http://www.paralysiecerebralefrance.fr)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 mars 2024.

La Fédération Paralytic Cérébrale France organise, en lien étroit avec Handicap' Anjou, les jeudi 04 et vendredi 05 avril 2024 à Angers, son congrès bisannuel sur le thème : « *Communiquer est un droit fondamental ! Développons ensemble la communication alternative améliorée.* ». La Communication Alternative Améliorée (CAA) met à disposition de toute personne ayant des difficultés de communication des solutions pour s'exprimer, comprendre et se faire comprendre. Tables-rondes et ateliers se succéderont, pendant deux jours, afin de mieux appréhender les nombreux défis de la communication alternative améliorée tant du point de vue des stratégies, des outils que des acteurs parties prenantes de son utilisation et de sa diffusion. La première journée du congrès s'achèvera par la projection exceptionnelle du film « *Jusqu'à s'oublier* » réalisé par Stéphane KAZADI suivi d'un débat assurément riche en émotions sur l'impact du handicap sur les fratries.

Après son congrès fédéral de 2022 sur les droits à Reims, la Fédération Paralytic Cérébrale France met le cap sur l'ouest de la France et organise, en lien étroit avec Handicap' Anjou, les jeudi 04 et vendredi 05 avril 2024 à Angers, son congrès bisannuel sur le thème : « *Communiquer est un droit fondamental ! Développons ensemble la communication alternative améliorée.* ».

### **Pourquoi avoir retenu le thème de la Communication Alternative Améliorée ?**

« *Si communiquer est un droit fondamental, il est aussi un droit universel régi par la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (CIDPH). La communication est d'abord une question de dignité et la première 'brique' de l'autodétermination pour les personnes qui ne peuvent pas ou difficilement parler.* » indique Jacky VAGNONI, président de Paralytic Cérébrale France.

Preuve de l'importance croissante de ces questions, la 6<sup>ème</sup> Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril dernier a été à l'origine de nouvelles annonces concernant le développement et la démocratisation de la Communication Alternative Améliorée (CAA) avec le renforcement des équipes d'accompagnement aux aides techniques et la généralisation de la CAA dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) afin que chaque personne accompagnée puisse communiquer.

### *Qui est concerné par l'utilisation de la Communication Alternative Améliorée ?*

Deux millions de personnes ne peuvent pas ou difficilement parler.

*« Que ce soit pour répondre à une situation de handicap de naissance, telle que la paralysie cérébrale ou une situation de handicap dite « acquise », telles que la cérébrolésion ou les maladies neurodégénératives survenues, la CAA permet de soutenir le développement du langage dès le plus jeune âge, ou de (re)donner la parole de façon temporaire ou définitive à ceux qui l'ont perdu. »* précise Christelle TREHET-COLLET, présidente de HandiCap'Anjou.

*« La communication alternative améliorée (ou augmentée) met ainsi à disposition de toute personne ayant des difficultés de communication des solutions pour s'exprimer, comprendre et se faire comprendre. »* ajoute Christelle TREHET-COLLET.

### *Quatre tables-rondes pour mieux appréhender les nombreux défis de la communication alternative améliorée*

Grand témoin, tables-rondes et ateliers se succéderont, pendant deux jours, afin de permettre aux congressistes de mieux appréhender les nombreux défis de la CAA tant du point de vue des stratégies, des outils que des acteurs parties prenantes de son utilisation et de sa diffusion.

- Grand témoin : *« La communication alternative améliorée : des outils et des stratégies au service de la participation sociale et l'inclusion de la personne à besoins complexes de communication »*,
- Table-ronde n°1 : *« Usagers, assistants de communication, partenaires de communication, multimodalité : bien définir et connaître les outils et les acteurs clés d'une stratégie individualisée de communication alternative améliorée »*,
- Table-ronde n°2 : *« Entre évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne, choix des outils et des stratégies et développement des compétences : les facteurs clés de succès d'un projet global de communication alternative améliorée »*,
- Table-ronde n°3 : *« Formation des assistants et partenaires de communication : créer un environnement favorable à l'utilisation des outils de la communication alternative améliorée »*,
- Table-ronde n°4 : *« Les enjeux du continuum entre domicile, établissements et société civile sur la communication alternative améliorée »*.

### *Projection exceptionnelle du film documentaire « Jusqu'à s'oublier » et cinquième table-ronde autour de l'impact du handicap sur les fratries*

Le congrès fédéral de Paralysie Cérébrale France réserve traditionnellement des surprises et des moments rares de partage et d'émotions : la projection en avant-première nationale du film « Presque » avec Alexandre JOLLIEN et Bernard CAMPAN en 2021, l'organisation d'un défilé de mode en 2022, ... *« Nul doute que cette nouvelle édition n'échappera pas à la règle avec la projection exceptionnelle du film documentaire 'Jusqu'à s'oublier' réalisé par Stéphane KAZADI et le débat qui suivra autour de l'impact du handicap sur les fratries. »* conclut Jacky VAGNONI.

Les partenaires du congrès : ARS Pays-de-la-Loire - Région Pays-de-la-Loire - Département de Maine-et-Loire - Ville d'Angers - KLESIA - MAIF - Banque Populaire Grand Ouest - Crédit Mutuel Anjou - Dynamips - Proteor - Sodexo - SOREX - TGS France - Uni Media - Premium – Titi Floris - Groupama Loire-Bretagne - Ettic - Harmonie Médical Service

Les exposants du congrès : CIMIS, Smartbox Assistive Technology, Tobii Dynavox et CENOMY.

**Le programme officiel du congrès est joint au présent communiqué de presse.**

**Contact presse** :

Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La **Fédération Paralysie Cérébrale France** a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

[www.paralysiecerebralefrance.fr](http://www.paralysiecerebralefrance.fr)

**HandiCap'Anjou** est une association de familles angevines qui célébrera, en 2024, son dixième anniversaire. Elle est née de la fusion de l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales (ADIMC) et de l'Association Angevine de Parents d'Enfants en situation de handicap (AAPEI).

HandiCap'Anjou a aujourd'hui organisé la structuration de son offre d'établissements et de services en répartissant son activité en 3 pôles. L'association gère 20 établissements et services sur Angers et sa périphérie. HandiCap'Anjou accompagne, avec 330 salariés et pour un budget annuel de 24 millions d'euros, 450 enfants, adolescents ou adultes présentant des déficiences motrices (dont la paralysie cérébrale et le polyhandicap) ou des troubles neurodéveloppementaux (dont la déficience intellectuelle et l'autisme).

HandiCap'Anjou a actualisé, en 2021, son projet d'association. Elle y défend ses valeurs que sont la bientraitance, le respect et la dignité, l'autodétermination, la citoyenneté et le militantisme. L'association a signé, fin 2020, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les autorités de financement et de contrôle : l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental de Maine-et-Loire. HandiCap'Anjou a engagé, dans ce cadre, une transformation importante de son offre.

HandiCap'Anjou est membre de la Fédération Paralysie Cérébrale France, de l'Unapei, du CREAI Pays-de-la-Loire, de l'URIOPS Pays-de-la-Loire et de Nexem.

[www.handicap-anjou.fr](http://www.handicap-anjou.fr)